

Insee Analyses

Pays de la Loire



N°3

Octobre 2014

Un contexte favorable à une démarche active d'innovation dans les Pays de la Loire

Entre 2010 et 2012, les petites et moyennes entreprises (PME) des Pays de la Loire innovent davantage qu'ailleurs, en particulier dans l'industrie et les services. La structure régionale de l'économie et un écosystème local favorable expliquent ces résultats. Les entreprises de moins de 20 salariés des Pays de la Loire innovent plus que leurs homologues d'autres régions, même si les PME les plus innovantes sont globalement grandes et appartiennent plus souvent à un groupe d'entreprises. Les dernières sont souvent dotées d'une fonction recherche-développement conséquente, disposent d'une trésorerie saine, coopèrent avec de nombreux partenaires et sollicitent le soutien financier public qu'elles jugent complexe à instruire. Leur démarche d'innovation s'inscrit dans la volonté de développer leurs marchés, mais surtout d'améliorer leur productivité.

Sylvie PAVEN et Valérie DEROIN (Insee)

Instituée par l'Union européenne comme moteur du passage à une économie plus compétitive, l'innovation est un enjeu stratégique pour que les entreprises se développent et accroissent leurs parts de marché. Portée par un écosystème régional de soutiens publics et de

mise en réseau, l'innovation régionale affiche des résultats positifs souvent supérieurs à la moyenne de France de province. Cette étude vise à améliorer la connaissance de ces entreprises régionales, afin d'encourager et d'accompagner leurs démarches.

Les PME industrielles et des services davantage innovantes dans les Pays de la Loire

D'après l'enquête communautaire sur l'innovation CIS (*sources*), 52 % des entreprises de 10 à 249 salariés des Pays

1 Les PME des Pays de la Loire plus innovantes en produits et procédés

Proportion d'entreprises innovantes entre 2010 et 2012 par catégorie d'innovation (en % du nombre total d'entreprises)

	Innovations au sens large		Innovations technologiques			Innovations non technologiques	
	Pays de la Loire	France de province	Ensemble	Produits	Procédés	Organisation	Marketing
Secteur							
Industrie manufacturière	57,2	54,1	42,7	27,3	27,3	33,8	22,1
Services technologiques et intellectuels	65,2	63,3	48,6	37,9	28,8	40,1	31,5
Commerce de gros	42,5	47,2	26,3	15,8	14,0	26,9	22,2
Tranport	33,7	35,5	16,9	8,1	13,4	22,0	6,2
Effectif salarié							
moins de 20 salariés	44,1	42,9	31,5	17,8	20,1	26,4	17,9
de 20 à 49 salariés	52,7	53,4	35,4	22,4	22,2	33,5	20,4
de 50 à 249 salariés	67,4	67,9	50,0	38,0	30,8	39,2	28,8
Ensemble	52,3	51,0	36,9	23,8	23,2	31,8	21,2

Lecture : 57,2 % des entreprises de l'industrie manufacturière des Pays de la Loire ont développé une innovation entre 2010 et 2012.

Champ : entreprises mono ou quasi monorégionales de 10 à 249 salariés.

Source : Insee, enquête Innovation CIS 2012.

de la Loire ont déclaré avoir innové entre 2010 et 2012 ; c'est un peu plus qu'en moyenne de province (*figure 1*). L'innovation s'entend ici au sens large (*définitions*) ; elle concerne la conception de biens ou services, l'introduction de nouveaux procédés de production, de nouveaux modes d'organisation ou stratégies de vente. Les entreprises de services et de l'industrie innovent davantage (respectivement 65 % et 57 %) que leurs homologues du commerce de gros ou des transports (respectivement 43 % et 34 %) en raison d'activités par essence plus innovantes comme les télécommunications et l'informatique. Ces écarts sont plus importants dans les Pays de la Loire avec des taux d'innovation supérieurs de 2 et 3 points dans les services et l'industrie par rapport à la France de province, tandis que les taux sont plus faibles de 5 et 2 points dans le commerce de gros et les transports.

Les petites entreprises régionales se distinguent positivement

Quel que soit le secteur, la démarche d'innovation est d'autant plus fréquente que la taille de l'entreprise est importante. Elle concerne 44 % des entreprises de 10 à 19 salariés, 53 % des 20 à 49 et 67 % des 50 à 249. Cependant, les entreprises régionales de moins de 20 salariés présentent des taux d'innovation nettement supérieurs à la moyenne de province. Dans les industries agroalimentaires, dans la fabrication de pièces en plastique et caoutchouc et dans la métallurgie, le taux d'innovation de ces petites structures se situe 15 à 19 points au-dessus du taux de province. Elles appartiennent plus souvent à un groupe que leurs homologues de province (44 % contre 35 % en moyenne de province), ce qui explique en partie ces résultats. En effet, l'appartenance à un groupe est un facteur généralement favorable à l'innovation : 58 % innovent contre 47 % parmi les entreprises indépendantes dans la région.

Dans les services, les entreprises moyennes de 20 à 49 salariés de l'informatique

se distinguent par un taux d'innovation supérieur de 9 points à celui de la France de province. La présence des pôles de compétitivité n'est sans doute pas étrangère au dynamisme de ces moyennes structures : en effet, la compétence des Pays de la Loire dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) est reconnue avec un pôle de compétitivité à vocation mondiale.

L'innovation technologique concerne la moitié des entreprises industrielles et de services

La nature des activités des entreprises détermine le type d'innovation engagé. Dans les transports, deux tiers des PME innovantes interviennent principalement sur leurs modes d'organisation, combinés ou non à d'autres innovations (*figure 2*). Pour un transporteur, réorganiser ses plateformes et améliorer sa logistique est un outil efficace, voire primordial, pour contenir ses coûts internes et améliorer sa compétitivité. Dans l'industrie et les services, près de la moitié des entreprises déclare une innovation technologique dédiée aux produits ou aux procédés de production. Là encore, les plus petites PME se distinguent avec des taux d'innovation supérieurs de 3 points à la moyenne de province. Ces innovations technologiques constituent le cœur de l'innovation et concernent 37 % de l'ensemble des PME ligériennes. De plus, afin d'assurer leur impact sur le marché ou d'optimiser leur capacité à innover, les entreprises de l'industrie et des services combinent innovation technologique avec marketing et/ou organisation : 56 % des PME innovantes dans l'industrie et 54 % dans les services.

Un « effet régional » qui favorise l'innovation

Les taux d'innovation globalement meilleurs dans les Pays de la Loire qu'ailleurs s'expliquent en partie par la structure (taille et activité des entreprises) du tissu productif régional. Par exemple, le tissu industriel

régional contient en proportion davantage d'entreprises de 50 à 249 salariés, d'où un « effet taille » favorable à l'innovation. C'est notamment le cas des grandes entreprises de la métallurgie, qui sont surreprésentées dans la région et lui offrent une capacité d'innovation supérieure. La région est aussi spécialisée dans des activités manufacturières très innovantes comme les technologies avancées de production ou la mise en œuvre des matériaux composites. À l'inverse, les industries chimique ou pharmaceutique, autres activités parmi les plus innovantes, sont peu présentes. Ainsi, l'industrie bénéficie dans une moindre mesure d'un « effet activité ».

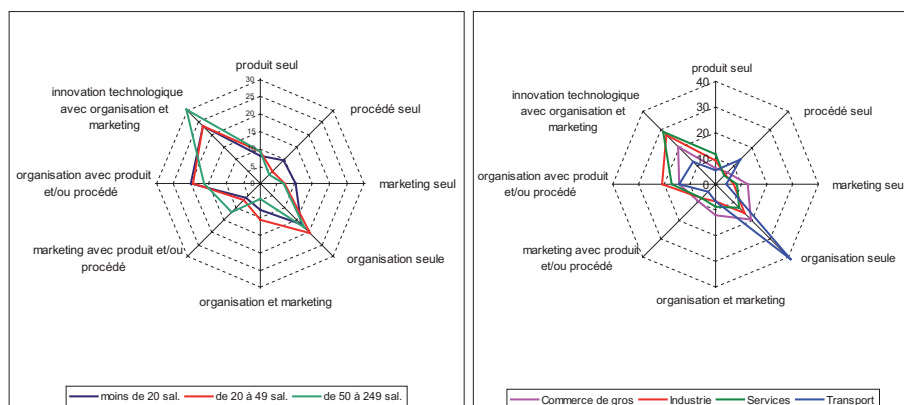
Néanmoins, dans l'industrie manufacturière, les éléments structurels des PME régionales (taille et activité) n'expliquent qu'un tiers de l'écart entre les taux d'innovation de la région et de la France de province (*figure 3*).

Dans les services, « l'effet structurel » n'expliquerait qu'un quart de l'écart. Par exemple, certains secteurs des services innovent moins que d'autres : à caractéristiques identiques, c'est le cas de l'architecture et de l'ingénierie. Le fait que ces secteurs soient moins présents dans la région est un élément structurel favorable. Cependant, ce sont des facteurs non structurels, « l'effet régional », qui participent le plus à leur taux d'innovation. Les clefs de cet « effet régional » sont multiples et peuvent se combiner différemment, à la fois à travers des caractéristiques individuelles comme l'importance des emplois qualifiés et l'investissement en recherche et développement (R&D), l'intensité des coopérations et du travail en réseau, ou encore la qualité de l'écosystème local ou le soutien public ou privé. Hormis les démarches de coopération que les entreprises régionales adoptent en moyenne moins qu'ailleurs, les autres mécanismes semblent jouer en faveur de l'innovation régionale.

Les entreprises innovantes consolident leurs emplois qualifiés

2 Innovation combinée : plutôt dans les grandes entreprises industrielles et de services

Combinaison des différents types d'innovation des PME des Pays de la Loire (en %)



Lecture : 41 % des sociétés innovantes dans les transports innovent uniquement d'un point de vue organisationnel et 14 % combinent nouvelle organisation avec développement d'un nouveau produit et/ou un nouveau procédé.

Champ : entreprises mono ou quasi monorégionales de 10 à 249 salariés.

Source : Insee, enquête Innovation CIS 2012.

un tiers des entreprises innovantes utilise des méthodes de protection intellectuelle comme le dépôt d'un brevet, d'une marque ou d'un modèle. Si le secteur d'activité ne semble pas influencer sur cette part, la taille de l'entreprise, en revanche, semble déterminante. Ainsi, 45 % des entreprises innovantes de 50 à 249 salariés utilisent ces méthodes de protection contre 38 % en province.

L'industrie coopère plus avec des partenaires de marché, les services avec des partenaires institutionnels

Au-delà de la mobilisation de ressources humaines, l'importance des coopérations que nouent les entreprises entre elles ou avec des organismes éclairent sur leur comportement face à l'innovation. Dans les Pays de la Loire, les démarches de coopération sont légèrement inférieures à la moyenne nationale : 29 % des entreprises ayant entrepris une innovation technologique ont coopéré avec un partenaire contre 31 % en France de province. La coopération auprès du monde de l'enseignement et de la recherche est plus fréquente dans les services que dans l'industrie.

Au total, près de deux tiers des entreprises ayant coopéré estiment que les collaborations les plus importantes l'ont été avec des partenaires de marché (fournisseurs, clients, concurrents, consultants). Ces démarches partenariales avec les acteurs du marché sont plus actives dans les entreprises industrielles (66 %) que dans celles des services (53 %).

Les collaborations avec les entreprises concurrentes, dites « concurralliance » ou « coopétition » sont plus intenses dans la région. Les concurrents sont des partenaires principaux pour 9 % des entreprises, contre 6 % en province. Des clusters se développent depuis les années 2000 dans les Pays de la Loire. L'enjeu pour les PME est d'explorer de nouveaux modèles de croissance économique face à l'ouverture des marchés, de la concurrence, aux exigences des donneurs d'ordres ou encore aux rapides évolutions technologiques. Ceci explique également que la proximité géographique du partenaire soit privilégiée et que seulement 35 % des entreprises

3 Un effet régional manifeste, tant dans l'industrie que dans les services

Estimation des effets structurel et résiduel (en %)

Secteur	Taux d'innovation observé		Taux d'innovation attendu	Effet total	Effet structurel	Effet résiduel (dit « régional »)
	Pays de la Loire	France de Province	Pays de la Loire			
Industrie manufacturière	57,2	54,1	55,1	+ 3,2	+ 1,1	+ 2,1
Services technologiques et intellectuels	65,2	63,3	63,8	+ 1,9	+ 0,4	+ 1,4

Lecture : Si les taux d'innovation par secteur et taille d'entreprise étaient les mêmes dans les Pays de la Loire qu'en France de province, 55,1 % des PME industrielles des Pays de la Loire seraient innovantes. La différence avec le taux réel (57,2 %) est appelée effet « régional ».

Champ : entreprises mono ou quasi monorégionales de 10 à 249 salariés.

Source : Insee, enquête Innovation CIS 2012.

coopérantes recherchent des partenaires internationaux.

Une trésorerie saine : un tremplin à l'innovation

La démarche d'innovation nécessite également de mobiliser des ressources financières internes. Maîtriser sa trésorerie apparaît comme le pré-requis à l'innovation. La capacité d'autofinancement (CAF) de l'entreprise, c'est-à-dire son potentiel à dégager des financements, est le premier mode de financement privé : 71 % des entreprises au moins y ont recours et, pour un tiers, c'est le seul mode de financement. Les fonds propres sont rarement sollicités seuls, mais associés à la CAF dans 25 % des cas. Or, développer une démarche d'innovation est en soi une prise de risques, et il est important qu'elle puisse être accompagnée. L'emprunt est souvent associé à un autre moyen de financement privé, mais reste le soutien unique pour 9 % des entreprises innovantes n'ayant pas reçu de soutien financier public. Dans la région, les entreprises innovantes dans les services bénéficient davantage qu'ailleurs d'un financement par emprunts, notamment les moins de 20 salariés.

Le CIR, une mesure largement utilisée

La décision stratégique d'innover est complexe et coûteuse : un soutien externe tout au long de la démarche d'innovation fournit un accompagnement opérationnel et permet de limiter les risques financiers.

Dans les Pays de la Loire comme dans les

autres régions, 47 % des entreprises ayant mené une innovation technologique ont reçu un soutien financier public. Le Crédit d'impôt recherche (CIR) est l'outil privilégié dans les petites entreprises comme dans les grandes, mais la part des entreprises bénéficiaires de moins de 20 salariés (85 %) est plus importante comparée aux autres régions (69 %). En 2012, les Pays de la Loire regroupent 9 % des bénéficiaires de France de province et se positionnent au 3^e rang en nombre de bénéficiaires. En revanche, les montants déclarés en moyenne dans la région sont 2 à 3 fois moins élevés que dans d'autres régions. Le montant du crédit d'impôt est en moyenne de 100 000 euros par bénéficiaire ligérien pour 200 000 en Rhône-Alpes. Si les montants sont plus faibles qu'ailleurs, ils accompagnent plus fréquemment les entreprises, notamment les plus petites. Les autres subventions, prêts, avances remboursables ou garanties de prêts, sont moins sollicités auprès des collectivités territoriales, organismes nationaux ou de l'Union européenne.

Par ailleurs, la moitié des entreprises ayant obtenu un soutien financier public déplorent des démarches excessivement lourdes et presque autant considèrent les conditions requises exigeantes. Pour celles n'ayant pas eu de soutien financier public, 41 % déclarent méconnaître le système d'aide qui leur est proposé. Repenser les actions de communication et de promotion en direction des PME pourrait donc être un enjeu des pouvoirs publics pour encourager les démarches d'innovation (encadré ci-contre).

Les entreprises innovantes souhaitent réduire leurs coûts et développer de nouveaux marchés

Dans un environnement mondial, les PME utilisent tous les leviers à leur disposition pour développer leur croissance et améliorer leur performance. Les mesures stratégiques les plus importantes citées par les entreprises pour atteindre leurs objectifs sont la réduction de leurs coûts de fonctionnement interne (43 % d'entre elles), d'achat de matériaux, composants ou services (35 %), au même niveau que l'augmentation de la flexibilité ou la réactivité de leur organisation (35 %).

Pays de la Loire, Territoires d'innovation

Après le pacte pour la compétitivité, la croissance et l'emploi, l'État lance un plan pour « une nouvelle donne pour l'innovation » qui complète la démarche sectorielle des 34 plans de la nouvelle France industrielle et des 7 ambitions de la commission « innovation 2030 ». Le partenariat sur l'enquête CIS entre l'État, la Région et l'Insee vise ainsi à améliorer la connaissance des processus d'innovation et permettre un meilleur accompagnement des entreprises.

La Région des Pays de la Loire anime « le parcours de l'innovation » proposant une large palette d'outils pour chaque étape du processus d'innovation : diagnostic du potentiel d'innovation (DECLIC), formation-action (DINAMIC), Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation (financement de projets innovants), ingénierie financière...

Pour diffuser ces outils, les pouvoirs publics s'appuient sur des structures-partenaires comme le Réseau de Développement de l'Innovation (RDI) dont les technopoles, les plateformes régionales d'innovation et les technocampus, les CCI, les clusters ou les pôles de compétitivité.

Développer de nouveaux marchés à l'international est une préoccupation pour 37 % des entreprises innovantes, mais seulement pour 9 % des non innovantes. Les entreprises innovantes dans les services souhaitent également accroître leurs parts de marché en élargissant leur offre : la moitié déclare vouloir introduire des biens et services nouveaux significativement améliorés quand elles ne sont qu'un tiers dans l'industrie. Si la maîtrise des coûts reste une priorité pour l'ensemble des entreprises, traduisant leur volonté d'améliorer leur performance interne, il n'en demeure pas moins que l'innovation apparaît comme un levier de développement important. ■

Sources et méthode

Ces résultats sont issus des déclarations des entreprises à l'enquête communautaire sur l'innovation CIS (Community Innovation Survey). Celle-ci découle d'un règlement européen et les concepts qu'elle emploie sont définis dans le manuel d'Oslo, assurant la comparabilité des résultats entre pays. L'enquête CIS 2012 collecte une information détaillée sur l'innovation des entreprises ayant eu une activité au cours de la période 2010-2012. Réalisée en France par l'Insee, elle a fait l'objet d'une extension dans les Pays de la Loire sur le champ des entreprises de 10 à 249 salariés dont 80 % au moins des salariés sont employés dans des établissements situés dans les Pays de la Loire, et dont l'activité principale s'exerce dans les secteurs de l'industrie manufacturière (section C de la NAF rév. 2, 2008), des services intellectuels et technologiques (sections J et divisions 71,72 et 73 de la section M), du transports et entreposage (section H) et du commerce de gros (division 46 de la section G). Pour des raisons de simplification, ces entreprises sont appelées « PME » dans l'étude et la zone de comparaison appelée « France de province » concerne les entreprises régionales hors Île-de-France, de mêmes taille et secteurs d'activité. L'enquête ne suit pas un projet ou une innovation en particulier mais une démarche dans son ensemble, aboutie, en cours ou abandonnée au cours de la période de référence.

Pôle de compétitivité : foyer actif de coopération

Il existe 8 pôles de compétitivité actifs sur les Pays de la Loire en 2012 : Images & Réseaux, Végépolys, Atlanpole Biothérapies, Elastopôle, EMC2, iDforCAR, Valorial et S2E2. Les thématiques couvertes par ces pôles sont variées : télécommunications, végétal, biotechnologies et santé, chimie et matériaux, technologies avancées de production, transports, agriculture et agroalimentaire et énergie.

Le nombre de membres de ces pôles, établissements d'entreprises ou organismes de formation, positionne les Pays de la Loire après Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, soit les trois régions où les pôles de compétitivités sont suivis par l'enquête CIS.

Parmi les entreprises adhérentes à un pôle de compétitivité dans l'industrie manufacturière ou dans les services technologiques, 6 sur 10 ont coopéré avec des partenaires internes (au sein de leur groupe), des partenaires de marché (fournisseurs, clients, concurrents, consultants) ou des institutionnels (universités ou organismes de recherche et développement) lorsqu'elles ont développé un nouveau produit ou un nouveau procédé de production (figure 4). Lorsque les entreprises des mêmes secteurs d'activité n'appartiennent pas à un pôle de compétitivité, seules 3 sur 10 développent leurs innovations dans le cadre de ces coopérations. Cette intensité des coopérations se constate à l'identique dans les trois régions.

Le plus souvent, les entreprises qui coopèrent pour innover ont plusieurs partenaires. Toutefois, les PME qui appartiennent à des pôles n'ont pas les mêmes stratégies de coopération que les autres entreprises : les coopérations sont plus fréquentes, en particulier les coopérations avec l'enseignement et la recherche dans les Pays de la Loire. Il apparaît donc que l'appartenance à un pôle de compétitivité stimule, ou du moins consacre, une plus grande richesse dans les collaborations nouées par les entreprises. C'était l'un des objectifs explicitement visés lors de leur création.

Cependant, les pôles de compétitivité ne sont pas le cadre exclusif des coopérations. En effet, le partenaire jugé le plus important par les entreprises adhérentes à un pôle de compétitivité n'appartient lui-même à un pôle de compétitivité que dans 41 % des cas. Lorsque l'entreprise cite une autre entreprise du même groupe comme partenaire principal, elle n'appartient pas à un pôle de compétitivité dans 87 % des cas. C'est seulement dans le cadre des coopérations nouées principalement avec l'enseignement supérieur et la recherche publique que les partenariats se déroulent le plus souvent (60 %) dans le cadre du pôle de compétitivité.

4 Les coopérations sont deux fois plus fréquentes dans les pôles de compétitivité

Part des entreprises ayant coopéré pour développer une innovation technologique (en %)

	Entreprises hors Pôle	Entreprises adhérentes à un Pôle de compétitivité
Pays de la Loire	27	51
Rhône-Alpes	30	59
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22	50
Ensemble	28	55
Industrie manufacturière	28	51
Services technologiques	29	67

Champ : Entreprises régionales de 10 à 249 salariés de l'industrie manufacturière et des services technologiques (hors commerce de gros et transport) qui ont développé au moins une innovation technologique entre 2010 et 2012.

Source : Insee, enquête Innovation CIS 2012.

Définitions

L'innovation au sens large regroupe l'innovation technologique (produit ou procédé) et l'innovation non technologique (marketing ou organisationnelle).

- l'innovation en **produits** correspond à l'introduction sur le marché d'un produit (bien ou service) nouveau ou significativement amélioré par rapport au produit précédemment élaboré.
- l'innovation en **procédés** correspond à l'introduction dans l'entreprise de procédés de production, de méthodes concernant la fourniture de services ou la livraison de produits, d'activités de supports nouveaux ou significativement modifiés.

• l'innovation en **marketing** concerne la mise en œuvre de nouvelles stratégies de vente.

• l'innovation **organisationnelle** désigne les nouveautés ou les améliorations significatives apportées dans l'activité de l'entreprise (gestion des connaissances, méthode de travail, relation externe...).

L'écosystème est un ensemble d'éléments qui contribuent à favoriser l'innovation et à générer la croissance. L'insertion de l'entreprise dans un écosystème lui permet de travailler en réseau, de connaître finement ses clients, ses fournisseurs, les structures locales d'accompagnement et de développement économique, etc.

Pour en savoir plus :

- **Les sociétés exportatrices sont plus innovantes que les autres**, Insee, *Insee Première*, n°1521, octobre 2014.
- **L'innovation des PME tient aussi à leur implantation régionale**, Insee, *Insee Focus*, n°12, octobre 2014.
- Seguin S. et al., **L'innovation des entreprises dans les Pays de la Loire**, Insee Pays de la Loire, *Dossier*, n°43, juin 2011.

